

## Bien juger du cannibalisme : « c'est pour représenter une extrême vengeance »

Marc FOGLIA  
Académie de Besançon

Dans le chapitre « Des Cannibales », Montaigne formule un jugement sur le sens du cannibalisme compris et présenté comme une coutume. Nous nous interrogerons sur le sens de ce jugement en examinant sa conduite et son résultat. Depuis trente ans, la cause semblait entendue : Montaigne devait juger du cannibalisme selon les codes de sa propre culture, la culture bourgeoise, nobiliaire ou européenne, et pécher par ce même anthropocentrisme qu'il dénonce ailleurs. Le critique Gérard Defaux écrivait ainsi : « Pour Montaigne déjà – n'aurions-nous décidément rien inventé ? – l'esprit humain ne voit et ne comprend vraiment que ce qui lui ressemble. Il ne saurait appréhender la différence que selon soi, non selon elle<sup>1</sup>. » En décrivant le Cannibale, Montaigne « ne fait en réalité rien d'autre que de recourir à un type de discours déjà constitué, à un discours déjà établi, préexistant, solidement ancré dans la tradition humaniste occidentale, et dont il se contente consciencieusement d'appliquer les recettes et des règles<sup>2</sup> ». Tributaire de ses sources, l'essayiste ne pourrait faire autrement que de véhiculer l'interprétation du cannibalisme que sa culture et son temps lui imposent. Selon Frank Lestringant, l'interprétation du cannibalisme comme vengeance reste liée « aux valeurs de l'idéal nobiliaire, qui brûle de ses derniers feux au commencement de l'âge moderne<sup>3</sup> », et surtout à la lecture allégorique que les théologiens calvinistes donnent de l'Eucharistie. En matière religieuse, l'anthropophagie désignée par des paroles rituelles tirées des Écritures, « ceci est mon corps, ceci est mon sang », ne saurait s'entendre au sens littéral. Le motif théologique, controversé à l'époque, dispose les contemporains à penser que le cannibalisme « représente autre chose que ce qu'il est. C'est un signe mobile, un signifiant susceptible de recouvrir les signifiés les plus divers ». Au fond, depuis le structuralisme, la leçon du chapitre ne serait guère différente de celle énoncée par Hegel dans la préface à la *Philosophie du droit* : « Il est aussi sot de rêver qu'une quelconque philosophie surpasse le monde présent, son monde, que de rêver qu'un individu saute au-delà de son temps, qu'il saute par-dessus Rhodes<sup>4</sup>. » Interprètes du XXI<sup>e</sup> siècle, nous serions nous aussi enfermés dans notre présent et condamnés à suivre un courant. Contre cette lecture, dont le présupposé est le déterminisme culturel, nous tenterons de montrer que l'exercice du jugement chez Montaigne doit permettre de ne pas réduire l'autre à soi. L'interprétation du chapitre que nous proposons se fonde sur sa valeur d'essai du jugement, valeur qui renvoie prioritairement à un effort pour bien juger, à une méthode

---

<sup>1</sup> Gérard Defaux, *Marot, Rabelais, Montaigne : l'écriture comme présence*, Paris / Genève, Champion / Slatkine, 1987, p. 169.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 172.

<sup>3</sup> Frank Lestringant, *Le Cannibale, grandeur et décadence*, Paris, Perrin, 1994, p. 131-132.

<sup>4</sup> G. W. F. Hegel, *Principes de la philosophie du droit*, trad. F. Kervégan, Paris, PUF, 1998, p. 86.

et à une pratique montaniennes de la raison. La question que pose l'essai du jugement sur les Cannibales est alors la suivante : une compréhension juste du cannibalisme est-elle possible ?

Prenons au sérieux le fait que le chapitre « Des Cannibales » se donne à lire d'abord et avant tout comme un essai du jugement. L'essayiste lui-même recommande de s'engager dans cette voie lorsqu'il choisit d'ouvrir le chapitre par le récit d'un jugement porté sur l'armée romaine par le roi Pyrrhus. Après avoir relaté l'anecdote, le précepte qu'il donne est le suivant : « voylà comment il se faut garder de s'atacher aux opinions vulgaires, et les faut juger par la voye de la raison, non par la voix commune » (I, 31, 202<sup>5</sup>). Le programme du chapitre est donné sous la forme d'une règle : à l'égard de ce qui nous est au premier abord étranger, un jugement ordinaire ou spontané doit être corrigé. Tout se passe comme si Montaigne reconnaissait d'emblée le poids des déterminismes qui pèsent sur le jugement, mais pour mieux justifier la prise de recul. Attachons-nous à un passage précis du chapitre, dans lequel est donnée l'interprétation du cannibalisme comme vengeance : « Cela fait, ils le rostissent et en mangent en commun et en envoient des lopins à ceux de leurs amis qui sont absents. Ce n'est pas, comme on pense, pour s'en nourrir, ainsi que faisoient anciennement les Scythes : c'est pour représenter une extreme vengeance » (I, 31, 209). Pierre Villey, dans l'édition des *Essais* qui porte son nom, note que Montaigne contredit ici Jean de Léry. L'*Histoire d'un voyage fait en terre de Bresil* montre que ce n'est pas le cas :

Non pas cependant, ainsi qu'on pourroit estimer, qu'ils facent cela ayans esgard à la nourriture : car combien que tous confessent ceste chair humaine estre merueilleusement bonne et delicate, tant y a neantmoins, que plus par vengeance, que pour le goust (hormis ce que j'ay dit particulièrement des vieilles femmes qui en sont si friandes), leur principale intention est, qu'en poursuyvant et rongean ainsi les morts aux os, ils donnent par ce moyen crainte et espouvantement aux vivans<sup>6</sup>.

L'essayiste formule un jugement qui contredit un autre jugement, mais ce n'est pas celui de Jean de Léry : l'auteur du voyage en terre de Brésil a bien perçu le caractère symbolique du cannibalisme. Selon une hypothèse récente<sup>7</sup>, la critique pourrait viser Francisco López de Gómara, qui évoque les pratiques cannibales des Aztèques dans le récit de la prise de Mexico. Le caractère symbolique du cannibalisme a également été souligné par André Thevet : « Quelle opinion de vengeance est plus contraire à notre loi ? Nonobstant se trouvent encore aujourd'hui plusieurs entre nous autres autant opiniâtres à se venger comme les sauvages<sup>8</sup> ». Sous la plume de Thevet, la sauvagerie est réflexive, portant sur un « nous » qui désigne les civilisés. La critique a largement souligné le fait que ce chapitre des *Essais* sur les Cannibales prend forme à partir de plusieurs récits d'explorateurs, de cosmographes et d'historiens<sup>9</sup>. La paternité du jugement sur le cannibalisme est en quelque sorte partagée, et Montaigne n'a sans doute pas l'intention

<sup>5</sup> Les références textuelles sont données dans l'édition Villey et Saulnier, PUF, troisième édition, 1999.

<sup>6</sup> Jean de Léry, *Histoire d'un voyage fait en terre de Bresil*, éd. F. Lestringant, 1994, chap. xv, p. 365-366.

<sup>7</sup> Bénédicte Boudou la formule dans l'édition des *Essais* coordonnée par Jean Céard, Paris, LGF, « La Pochothèque », 2001, note 12, p. 324. La source des historiens du cannibalisme est Flavius Josèphe, dans *La Guerre des Juifs* (IV, 3). Concernant les Scythes, cités par Montaigne, il s'agit d'Hérodote : « Pour la guerre, voici les usages qu'ils observent : tout Scythe qui tue pour la première fois boit du sang de sa victime [...] », écrit-il dans *L'Enquête* (IV, 64, trad. A. Barguet, Paris, Gallimard, 1964).

<sup>8</sup> André Thevet, *Les Singularités de la France Antartique*, Chapitre XLI : « Que ces sauvages sont merueilleusement vindicatifs » : « Il n'est trop admirable si ce peuple cheminant en ténèbres, pour ignorer la vérité, appète non seulement vengeance, mais aussi se met en tout effort de l'exécuter [...] », *Le Brésil d'André Thevet. Les Singularités de la France Antartique (1557)*, éd. F. Lestringant, Paris, Chandeigne, 1998, rééd. 2011.

<sup>9</sup> Voir par ex. G. Defaux, *op. cit.*, p. 152-153 ; F. Lestringant, *op. cit.*, p. 99-102.

de critiquer un prédécesseur en particulier. Le sens du jugement qu'il porte sur le cannibalisme apparaît pourtant très différent de celui de Thevet et de Léry, ou même de leurs sources antiques, Hérodote ou Flavius Josèphe. C'est l'originalité philosophique du jugement sur le cannibalisme que nous tenterons ici de mettre en évidence, pour sortir de l'hypothèse réductrice selon laquelle l'essayiste serait tributaire de ses sources et de la culture de son temps. Le premier axe philosophique autour duquel Montaigne élabore son jugement est celui de la relativité des coutumes. Le jugement porté sur le sens du cannibalisme en I, 31 est en grande partie issu d'une réflexion sur la puissance de la coutume, réflexion conduite au chapitre 23 : la coutume y est apparue déterminante dans nos manières de penser et d'agir, au point même de les conditionner de part en part. Montaigne invite son lecteur à adopter le point de vue des Cannibales pour comprendre ce que signifie le cannibalisme selon eux, et non selon nous. C'est ce qui explique que le jugement montaignien soit un jugement corrigé (« Ce n'est pas [...], [mais] c'est [...] ») : la correction récuse un point de vue étranger à ce que l'on pourrait appeler le système de valeurs et de représentations propre aux Cannibales, c'est-à-dire étranger à leur « coutume ». Le sens du cannibalisme ne saurait être compris de l'extérieur. Il faut le comprendre de l'intérieur dans un jugement qui reproduit le sens donné par les Cannibales eux-mêmes à leur action. Montaigne pose que le sens d'une coutume est relatif à ceux pour qui elle vaut comme croyance, loi de conscience et pratique ordinaire. Le second axe philosophique est celui de l'universalité des passions. En s'appuyant sur les analyses de Thevet et de Léry, Montaigne attribue une motivation passionnelle au cannibalisme. Le jugement formulé par l'essayiste s'accorde bien peu avec l'idée de pureté originelle qui anime en grande partie le chapitre « Des Cannibales ». Son dessein est-il vraiment de montrer que la nature humaine est innocente, et que l'on pourrait en quelque sorte observer chez ces hommes originels la bonté humaine à sa racine ? Nous montrerons que l'exercice du jugement vient contredire de tels desseins, pour autant que Montaigne semble les former en d'autres passages en rêvant de « l'âge doré » de la poésie, de « toutes ses inventions à feindre une heureuse condition d'hommes » et de « cette perfection : *virii a diis recentes* » (I, 31, 206-207). La motivation passionnelle vient introduire une dimension d'universalité dans le cannibalisme, dimension qui va permettre au lecteur de lui donner un sens compréhensible grâce à la médiation fournie par sa propre expérience. La vengeance n'est pas ici une valeur de l'aristocratie déclinante de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, c'est une passion que tout lecteur sait partager avec les Cannibales. La passion permet ainsi au lecteur des *Essais* de comprendre le cannibalisme, alors même qu'il se sent parfaitement étranger à cette coutume, et de corriger son premier jugement. La compréhension d'autrui n'aurait pas lieu sans une dimension universelle, compréhensible par tous et indifférente à la variété concrète des coutumes. Est-ce une entorse à la visée du jugement montaignien, saisir l'autre dans sa vérité propre ? L'universalité de la passion de la vengeance apparaît avec une évidence d'autant plus grande que les Cannibales ne connaissent ni le commerce, ni l'écriture, ni même l'institution de la justice, dont l'absence sont les marqueurs de leur différence par rapport à nous. Le jugement porté par Montaigne sur le sens du cannibalisme renvoie à deux axes majeurs d'une philosophie que nous nous efforcerons d'explicitier dans un contexte précis, celui de l'étrange chapitre « Des Cannibales ». Examinons à présent comment l'essayiste s'efforce d'interpréter le cannibalisme pour s'en former un jugement juste.

Le jugement montaignien sur le cannibalisme se fonde sur la conscience de la relativité des coutumes. Les coutumes humaines sont très nombreuses et très hétérogènes. Leur sens est obscur aux yeux d'un observateur extérieur, et s'il paraît évident au premier abord, c'est plutôt mauvais signe. Pourtant, dans le chapitre I, 23, Montaigne donne la clé

générale de leur interprétation : la coutume tire son sens du fait qu'elle investit le comportement humain d'un sens vécu. En d'autres termes, la coutume ne s'exerce pas comme une contrainte mécanique sur le comportement humain. Dans sa réflexion sur le mode de vie des Cannibales, Montaigne fait comprendre à son lecteur que les coutumes sont toujours animées d'une intentionnalité, et qu'en consommant de la chair humaine, il s'agit pour les Cannibales de signifier quelque chose. Il met en évidence le fait que la pratique du cannibalisme a un sens précis, à savoir celui que les Cannibales eux-mêmes donnent à leur action. Ce sens est différent des préjugés qu'« on » (= le lecteur européen<sup>10</sup>) peut se former à ce sujet. En faisant réflexion sur son propre jugement, l'observateur extérieur doit critiquer sa propre interprétation pour tenter de retrouver le sens originel dont une coutume est investie. Il s'agit d'une sorte de révolution copernicienne, qui a pour effet de placer l'observateur dans une position relative par rapport à l'observé. Montaigne accepte ce décentrement intellectuel et moral dans le chapitre sur les Cannibales, comme il vient de le faire avec la défense d'une pédagogie qui accorde la priorité à l'élève (I, 26, 150-151), ou dans l'Apologie, avec la critique de l'anthropocentrisme (II, 12, 452-482, 532-533, 596-597) et l'accueil favorable réservé à l'hypothèse héliocentrique, reprise aux Anciens par Copernic (II, 12, 570-571). L'illusion la plus générale consiste à croire à chaque fois que nous détenons le sens dont l'autre serait privé. Le sens coutumier d'une action humaine implique toujours l'activité du jugement et de la réflexion, souligne l'essayiste dans le chapitre I, 31, y compris lorsque les hommes sont des Cannibales :

Et, afin qu'on ne pense point que tout cecy se face par une simple et servile obligation à leur usance et par l'impression de l'autorité de leur ancienne coutume, sans discours et sans jugement, et pour avoir l'ame si stupide que de ne pouvoir prendre autre party, il faut alleguer quelques traits de leur suffisance. (I, 31, 213)

Aussi rudimentaire soit-il dans ses manières, l'homme n'est contraint dans sa vie ordinaire par la nature ou par la coutume, comme par une nécessité matérielle, physique ou même sociale. Il anime de sa « suffisance », c'est-à-dire de ses aptitudes émotives et cognitives, les prescriptions de la coutume. L'imagination et la raison sont parties prenantes de ce processus (I, 23, 111). Dans le jugement sur le sens du cannibalisme que nous analysons ici, Montaigne introduit une motivation passionnelle comme l'origine du sens donné par les Cannibales à leur comportement rituel. Son jugement correctif « Ce n'est pas [...], [mais] c'est [...] » oppose, du moins en apparence, la réalité brésilienne à l'opinion erronée que les Européens peuvent s'en faire. Pourtant, la réflexion, le jugement et le choix jouent pleinement leur rôle dans le comportement coutumier des Cannibales. Le jugement proposé par l'essayiste vaut alors comme la critique d'une interprétation matérielle ou matérialiste de la coutume, interprétation présente dans le texte à travers le terme « impression » dans « l'impression de l'autorité de leur ancienne coutume » (I, 23, 213). Le sens méthodologique du jugement montaignien est alors le suivant : pour bien juger du cannibalisme, on ne peut s'autoriser à penser que l'homme serait intégralement commandé par la nature ou la coutume. Dans sa vie sociale, l'homme n'est jamais « sans discours et sans jugement », ce qui veut dire que sa conduite est toujours animée d'un sens vécu. Dans le chapitre I, 23, alors qu'il explore la puissance de la coutume, puissance dévastatrice pour l'autonomie de la raison et de la conscience, Montaigne finit par concéder *in extremis* la possibilité « de nous r'avoïr de sa prinse et de rentrer en nous pour discourir et raisonner de ses ordonnances » (I, 23, 115). Dans le chapitre 23, on peut se demander pourquoi l'essayiste admet la possibilité, pour le jugement humain, de

<sup>10</sup> Selon l'interprétation donnée par Gérard Defaux, dans ce « on », Montaigne reconnaît son insertion culturelle dans la culture humaniste occidentale. Le pronom à la troisième personne signifierait un obstacle à la compréhension juste et à la description exacte de l'autre (*op. cit.*, p. 153).

s'exercer de manière critique sur les croyances et les coutumes positives, alors que son argumentation semblait le vouer à cautionner le relativisme<sup>11</sup>. Le chapitre 31 nous aide à trouver la réponse : le jugement est capable de saisir le sens de la coutume pratiquée, de se détacher de sa matérialité pour en exprimer le sens, et par conséquent de prendre un recul suffisant pour la critiquer. La situation dans laquelle se trouve le jugement est celle d'une liberté antérieure aux règles positives, malgré l'asservissement apparent de l'homme à la coutume<sup>12</sup>. Aussi l'homme se trouve-t-il toujours dans une condition qui n'est pas une condition de nature, mais de jugement. Comme nous, les Cannibales font usage de leur jugement.

L'intérêt que Montaigne porte à la coutume comme manière d'agir et de penser, ou plutôt d'agir de manière sensée, permet de comprendre pourquoi il rejette une interprétation du cannibalisme « pour se nourrir » au profit d'une lecture qui met en avant sa dimension affective et symbolique. Cette lecture n'est certes pas sans poser problème au regard de la cohérence du chapitre : Montaigne vient en effet de rappeler la proximité que les Cannibales entretiennent avec la nature (I, 31, 205). La condition actuelle de l'homme se caractérise par l'obscurcissement de la loi naturelle (II, 12, 580), et la proximité supposée des sauvages avec la nature ne les empêche en rien de vivre dans l'ordre symbolique de la culture. Le jugement humain, en l'absence de norme naturelle connaissable, se trouve irréductiblement confronté à la diversité des coutumes et au gribouillage de la raison : cette condition vaut pour le jugement des Cannibales comme pour le nôtre. Mais c'est aussi ce qui explique que le sens du cannibalisme puisse être partagé : le jugement humain n'étant ni commandé par la nature, ni aliéné par la coutume, la condition dans laquelle se trouvent les Cannibales n'est pas fondamentalement différente de la nôtre. Comme nous, ils exercent leur jugement pour envelopper leurs actions de sens. Et c'est cela même qui rend accessible, à un observateur extérieur, l'extraction du sens de leurs coutumes. Dans un autre contexte, au livre III, Montaigne citera Cicéron : *tuo iudicio utendum est*, sers-toi de son jugement (III, 1, 808). Le contexte est bien sûr différent, en ce qu'il se réfère à la nécessité pour l'individu de compléter la connaissance des principes par l'usage de sa pensée. Tout homme doit apprendre à faire bon usage de son jugement. Mais n'est-ce pas au fond la même situation que décrit le chapitre 31 ? La proximité des sauvages avec la nature ne les dispense nullement d'exercer eux-mêmes leur propre jugement comme faculté de compréhension, de réflexion et de choix. La dimension didactique du chapitre a été soulignée<sup>13</sup>. Montaigne donne à voir l'exercice du jugement à l'œuvre chez les Cannibales eux-mêmes : sous l'effet de ce qu'ils voient faire aux Portugais, les Tupinambas changent de rituel. La capacité de changer une manière de faire coutumière n'est pas interprétée par Montaigne comme le signe d'un progrès ou d'une décadence morale, mais comme la preuve de l'investissement constant des manières de faire traditionnelles par une pensée. Le changement de coutume reste motivé par la recherche d'une « vengeance extrême » sur l'ennemi. Cette motivation est à la fois passionnelle, exprimer la vengeance, et rationnelle, exprimer la plus grande vengeance possible. L'interprétation que les Cannibales donnent de la manière de faire des Portugais est conditionnée par le sens dont ils investissent le cannibalisme : par un raisonnement, ils transposent l'intention de se venger sur une autre coutume. Il n'y a aucune nécessité à ce que l'homme conserve la

<sup>11</sup> Hubert Vincent, *Éducation et scepticisme chez Montaigne*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 25-26.

<sup>12</sup> Marc Foglia, *Montaigne, pédagogie du jugement*, Paris, Classiques Garnier, 2011, p. 52.

<sup>13</sup> Gérard Defaux écrit ainsi : « [...] nous sommes toujours bien, en définitive, ramenés au niveau d'une *lectio*, d'un énoncé à prétentions didactiques, d'une sorte de discours de la méthode avant la lettre » (*op. cit.*, p. 147).

même manière de faire, et les Cannibales, que l'on aurait pu croire guidés par la coutume, peuvent en changer sous l'effet d'un raisonnement.

Quel que soit le degré supposé de proximité des Cannibales avec la nature, nous devons interpréter leur comportement comme une conduite douée de sens. C'est la raison pour laquelle leurs coutumes ne doivent pas seulement faire l'objet d'une connaissance factuelle<sup>14</sup>, mais aussi être interprétées comme actions animées par une pensée. C'est cette acception du terme « cognoissance » que nous découvrons sous la plume de l'essayiste :

Les loix naturelles leur commandent encores, fort peu abastardies par les nostres, mais c'est en telle pureté, qu'il me prend quelques fois desplaisir dequoy la cognoissance n'en soit venuë plustost, du temps qu'il y avoit des hommes qui en eussent sceu mieux juger que nous. (I, 31, 206)

Il est regrettable que les coutumes cannibales n'aient pas été comprises par les Anciens. Il en va de même du côté des Cannibales, qui se forment eux aussi une interprétation des manières de faire des Portugais, en particulier la manière dont ils enterrent les morts. Ils font implicitement de la coutume de l'inhumation un comportement sensé, même s'ils se trompent dans la détermination du sens de cette action en interprétant les coutumes des autres selon leur propre manière de penser : tout se passe, paradoxalement, comme si Montaigne renvoyait aux Européens le miroir de leur mauvais jugement. Nous ne pouvons pas comprendre le sens du cannibalisme lorsque nous le comparons à la fonction alimentaire d'un repas.

Dans le chapitre I, 23, l'essayiste prend plaisir à énumérer des coutumes qui choquent nos manières de penser, parce que nous n'en comprenons pas le sens : « Icy on vit de chair humaine ; là c'est office de pieté de tuer son pere en certain aage [...] » (I, 23, 114). Privées de leur sens intentionnel ou vécu, ces coutumes apparaissent comme autant d'aberrations. L'essayiste prend plaisir à mettre en évidence le côté scandaleux qu'elles revêtent aux yeux de celui qui ne les comprend pas. Montaigne pourrait préparer là son lecteur à se former un jugement juste sur le cannibalisme : les coutumes sont investies d'un sens, et si l'on veut les comprendre comme coutumes, il faut s'interroger sur le sens qui peut leur être attribué, au lieu de se laisser porter par une réaction morale. Il s'agit de passer d'un jugement primaire à un jugement élaboré, d'un préjugé à une interprétation. Le monde de la coutume n'est pas immédiatement compréhensible en raison de sa grande diversité. L'idée de significations littérales ou autonomes n'a pas de sens dans la vie sociale, parce que les significations sont toujours relatives à des coutumes données. Ainsi, dans certains pays, les femmes se prévalent de leurs conquêtes masculines, « voire en tels pays portent pour merque d'honneur autant de belles houpes frangées au bord de leurs robes, qu'elles ont accointé de masles » (I, 23, 114). Tout comme la poésie (I, 37, 232 ; III, 5, 844), nos propres coutumes nous imposent des schémas d'interprétation que nous ne sommes pas immédiatement libres de critiquer, et qui agissent comme un anesthésiant du jugement. « Les loix de la conscience, que nous disons naistre de la nature, naissent de la coutume [...] » (I, 23, 115). L'exercice humaniste d'interprétation des textes est une bonne propédeutique à la lecture des coutumes. En nous demandant de ressaisir le sens du cannibalisme des Cannibales, Montaigne agit en humaniste. Il nous fait prendre conscience de la relativité et de la mutabilité du sens, en s'intéressant cette fois non pas aux textes écrits, mais au langage implicite de la coutume. C'est ce qui lui permet de renverser l'accusation de barbarie. Le barbare, c'est celui qui ne voit que du non-sens, là où il y a un sens dont il n'est pas

<sup>14</sup> David Quint fait la critique de l'interprétation structuraliste du chapitre proposée par Gérard Defaux, selon qui Montaigne, prisonnier de son code culturel, ne pourrait atteindre l'idéal d'un récit objectif : « *Even the most confirmed structuralist is conscious that alien cultures do communicate with each other, with greater and lesser degrees of understanding and accommodation [...]* », *Montaigne and the Quality of Mercy. Ethical and Political Themes in the Essais*, Princeton, Princeton University Press, 1998, p. 78.

familier : « Chacun appelle barbarie ce qui n'est pas de son usage » (I, 31, 205). Le lecteur européen était déjà conduit par André Thevet à envisager l'hypothèse de sa propre barbarie ; peut-on dire ici de Montaigne qu'il irait plus loin en contestant la barbarie anthropophage des Cannibales<sup>15</sup> ? La pratique du cannibalisme est investie d'un sens symbolique et passionnel, à savoir « représenter une extrême vengeance », qui l'éloigne de la barbarie du non-sens et la rapproche de tout comportement humain en général. Le cannibalisme n'est pas alimentation ou cruauté gratuite, non-sens d'appétit ou de férocité. Le retournement opéré par l'essayiste est comparable à celui de l'Apologie au sujet des animaux<sup>16</sup> : « Tout ce qui nous semble estrange, nous le condamnons, et ce que nous n'entendons pas : comme il nous advient au jugement que nous faisons des bestes » (II, 12, 467). L'accusation de barbarie est le produit d'un jugement incapable de recueillir et d'interpréter un sens étranger<sup>17</sup>. La frontière entre barbarie et civilisation, loin de pouvoir être fixée objectivement et une fois pour toutes, apparaît encore relative à l'usage que chacun fait de son propre jugement.

Pour autoriser son interprétation du cannibalisme, le jugement montaignien s'appuie sur la relativité du sens des coutumes, puis dans un second temps, sur l'universalité de la vie passionnelle. Certes, la vengeance permet à Montaigne de retrouver l'un de ses thèmes favoris : le premier chapitre des *Essais* s'ouvre par l'évocation de la situation dans laquelle les vainqueurs peuvent exercer ou pas une vengeance mortelle sur les vaincus, situation dont le rôle fondateur pour l'exercice du jugement a été souligné récemment par David Quint<sup>18</sup> ou Gianfranco Mormino<sup>19</sup>. La motivation du cannibalisme par la vengeance est pourtant paradoxale, dans la mesure où elle ne s'accorde pas du tout avec la « naïveté originelle » (I, 31, 206) qui anime l'exposé sur le mode de vie des Cannibales. L'analyse montaignienne ayant pris acte du fait que la nature reste cachée comme norme possible du comportement humain, la motivation des actions humaines doit être recherchée ailleurs. Le lien de l'interprétation montaignienne avec d'autres passages des *Essais* est manifeste : nous ne savons pas vraiment ce que nous devons à la nature proprement dite (II, 12, 583 ; III, 12, 1050), le comportement de l'homme n'étant pas guidé par une sorte d'instinct (II, 12, 580), à la différence de ce que l'on peut observer chez les animaux (I, 26, 149). En revanche, nous pouvons connaître le sens des actions humaines sous des biais universels, comme celui qui est offert ici par la passion. Celle-ci guide l'homme dans ses comportements d'une manière bien plus connaissable et bien plus certaine que la nature. Là encore, il s'agit d'un jugement correctif : ce n'est pas sous l'effet d'un commandement naturel que les Cannibales se mangent entre eux, commandement que nous serions de toute façon incapables de connaître (II, 12, 580), mais sous l'effet d'une passion dont nous faisons nous aussi l'expérience. La nature est perdue comme norme, mais se laisse interpréter à travers des signes universels comme ceux de la passion, du désir, des effets du changement temporel, etc. L'expression de la nature en l'homme sera donc indirecte et voilée. Les conséquences de la critique que

<sup>15</sup> « Toute société apparaît sauvage ou barbare quand on juge ses coutumes au critère de la raison ; mais jugée au même critère, nulle société ne devrait apparaître sauvage ou barbare, puisqu'à toute coutume replacée dans son contexte un discours bien conduit pourra trouver un fondement », écrit ainsi Claude Lévi-Strauss dans son chapitre « En relisant Montaigne », dans *Histoire de lynx*, Paris, Plon, 1991, p. 281.

<sup>16</sup> Voir sur ce point Thierry Gontier, « Intelligence et vertus animales, Montaigne lecteur de la zoologie antique », *Rursus*, 2, 2007, en ligne : <http://rursus.revues.org/115>, consulté le 6 avril 2020.

<sup>17</sup> Voir sur ce point Claude Lévi-Strauss, « Un petit verre de rhum », *Tristes Tropiques*, Paris, Plon, 1955, chap. XXXVIII.

<sup>18</sup> David Quint, *op. cit.*, chap. I.

<sup>19</sup> Gianfranco Mormino, « “Douce passion naturelle” ou “qualité malade” ? La vengeance dans les *Essais* de Montaigne », *Bulletin de la Société des Amis de Montaigne*, 2011-2, n° 54, p. 77-90.

propose Montaigne d'un naturalisme naïf, aspect largement négligé du chapitre 31, sont immenses. Tout d'abord, l'emprise de la coutume n'est pas celle d'une autorité extérieure qui agirait de manière mécanique sur le comportement : la coutume implique toujours une pensée (I, 31, 213). Le chapitre 23 a mis en évidence le fait que la coutume contient une croyance, un assentiment à la fois tacite et aveuglant. D'autre part, la vie cannibale est sans doute plus proche de la nature que la nôtre, mais elle ne peut correspondre à l'image que les poètes donnent de l'âge d'or, car ce sont là des fictions qui changent la condition humaine. L'une des caractéristiques premières de la vie humaine, pose le philosophe, ce n'est pas son innocence morale, mais sa dimension passionnelle.

La vie sociale exige un travail d'interprétation. C'est la conséquence de l'absence de la nature comme norme universelle connaissable, de la multiplicité des coutumes et de leur investissement par un sens. Or, souligne Montaigne, le travail d'interprétation des coutumes exige un apprentissage dans la mesure où chacun a d'abord tendance à juger spontanément des coutumes des autres en fonction des siennes. Il faut passer du sens vécu au sens réfléchi, apprendre à corriger son premier jugement, en acceptant de se confronter à des coutumes étrangères, se rendre disponible pour ressaisir le sens donné par autrui à ses actions, au lieu de lui imposer celui auquel nous pensons spontanément. C'est la raison pour laquelle le voyage, la lecture de récits ou la discussion avec les étrangers valent dans les *Essais* comme dispositifs pédagogiques (I, 26, 153). Il s'agit de dégager le sens d'une action en la replaçant dans son contexte social : la méthode mise en œuvre par Montaigne doit nous permettre de comprendre, de manière plus générale, des coutumes qui portent des intentions différentes des nôtres. Le chapitre « Des Cannibales » est ainsi animé d'une intention pédagogique, au sens où il entreprend une réforme de notre manière ordinaire de juger. L'essayiste fait la critique de notre aveuglement ordinaire. Le point de méthode se termine par une pointe d'ironie devenue célèbre : « Tout cela ne va pas trop mal : mais quoy, ils ne portent point de haut de chausses » (I, 31, 214). Nous finissons heureusement par rire de notre ethnocentrisme, lorsqu'il va se loger dans ce qui revêt le moins de sens possible.

Pour être interprété de manière juste, le cannibalisme est d'abord intégré par Montaigne à la grande diversité des pratiques humaines, puis interprété suivant le sens que lui donnent les Cannibales eux-mêmes. Or, si nous pouvons comprendre son sens comme pratique sociale, c'est parce qu'il exprime une passion universelle, un sens qui le rattache à l'humanité dans son ensemble. Le chapitre I, 31 montre la force symbolique et l'enjeu passionnel du cannibalisme, mais aussi sa portée proprement humaine. Malgré des contextes culturels très différents et des coutumes variables à l'infini, les hommes restent semblables à la fois dans la manière qu'ils ont d'investir leurs comportements coutumiers d'un sens, et dans les motivations originelles qu'ils donnent à leurs actions. Ces similitudes, liées à notre condition bien plus qu'à des ressemblances contingentes entre coutumes, permettent de comprendre autrui malgré les différences. Pour Montaigne, il ne s'agit pas d'abord de souligner un écart plus ou moins grand par rapport à la nature, norme que nous ne pouvons reconnaître avec certitude, mais le fait que nous sommes des êtres de coutume, de passion et de raison. Notre condition commune justifie l'effort que nous devons faire pour mieux juger du cannibalisme, tout comme elle doit permettre aussi aux Cannibales de mieux juger des coutumes des Européens, en les incitant eux aussi à davantage de prudence face à des coutumes étrangères.

Le jugement montaignien sur le cannibalisme est riche d'arguments qui méritent d'être explicités pour une meilleure compréhension du cannibalisme, mais aussi pour une meilleure approche de la philosophie des *Essais*. Gérard Defaux a souligné « la double réalité d'un désir et d'un jugement », pour mettre l'accent sur la domination du désir :



l'essayiste serait animé selon lui « d'un désir souverain et d'un jugement qui, tout bien pesé, en est possédé et conduit<sup>20</sup> ». Nous pensons à l'inverse qu'il faut mettre l'accent sur l'exercice du jugement, contre le désir que Montaigne peut avoir de rêver des Tupinambas comme d'une origine de l'humanité. Il comprend le cannibalisme comme « coutume », par quoi il faut entendre un comportement investi d'un sens. Il interprète le cannibalisme comme la « représentation » d'une passion, la vengeance, et montre comment nous pouvons en comprendre le sens alors même que le cannibalisme comme coutume nous est, au premier abord du moins, socialement et moralement très étranger. Du gouvernement de l'homme par la nature, on peut sans doute rêver, et du gouvernement de l'homme par la coutume, on peut sans doute se lamenter, comme Montaigne est tenté de le faire. Mais l'effort pour bien juger, dont l'homme est toujours capable, reprend le dessus. L'essayiste apprend à bien juger du sens d'une action qui lui est *a priori* étrangère, tout en communiquant sa méthode et ses résultats. Dans l'approche du cannibalisme qu'il fait partager à son lecteur, il apparaît ainsi comme un pédagogue du jugement. Il montre qu'il faut se placer du point de vue de l'agent, afin de comprendre quelle peut être la motivation originelle de son action. Si le comportement de l'homme relève de la coutume, cela veut dire qu'il est nécessairement investi d'un sens vécu. L'action coutumière implique les affects, les croyances et la raison, c'est-à-dire l'homme tout entier.

En l'absence d'une connaissance directe de la nature comme origine, sans doute destinée à rester voilée, la passion traduit l'une des motivations les plus originelles d'une manière coutumière de penser et d'agir. En posant qu'il faut envisager le cannibalisme comme coutume, c'est-à-dire comme une action douée de sens, le chapitre 31 du livre I des *Essais* enrichit non seulement notre approche des Cannibales, mais aussi notre approche philosophique de la coutume. Pour avoir compris que la signification des actions humaines est constitutive d'une culture donnée, Montaigne sera salué au XX<sup>e</sup> siècle par Claude Lévi-Strauss comme le père de l'ethnologie. Cela ne veut pas dire que Montaigne souscrit au déterminisme culturel, et pose l'homme comme irrémédiablement conditionné par sa culture ; l'essai qu'il met en œuvre au sujet du cannibalisme, comme effort pour bien juger et réflexion sur la conduite de son jugement, garde la première place. Le comportement humain dépend de la coutume comme d'un ensemble de pratiques et de représentations animées d'un sens. Il appartient à l'observateur étranger de travailler sur son propre jugement pour mieux comprendre les coutumes qui ne sont pas les siennes. Le sens commence toujours par aveugler, que ce soit par son évidence ou son absence. En montrant que nous ne pouvons pas juger d'une société au nom d'un critère absolu, Montaigne apporte à la philosophie et à la civilisation une contribution précieuse : il n'y a pas de critère valable absolument, sinon sous l'effet d'une illusion de la coutume elle-même. Il existe en revanche des conditions ou des éléments universels de l'expérience humaine qui nous permettent de comprendre le comportement d'autrui. D'autres chapitres des *Essais* examinent en ce sens la coutume, le temps, la mort ou le désir. Certaines sociétés se passent-elles de commerce, d'écriture ou de justice instituée ? Aucun homme, en revanche, ne pourrait vivre humainement sans coutume, sans passion et sans jugement.

---

<sup>20</sup> G. Defaux, *op. cit.*, p. 176.